

<b>Effectif du Conseil d'Administration</b>	<b>13</b>
<b>Présents</b>	<b>12</b>
<b>Représentés</b>	<b>1</b>

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**de la Commune de SAINT-CANNAT**  
**Séance du 14 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 février à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cannat s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation adressée par le Président, conformément à l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), ainsi qu'aux décrets n°95-562 du 6 mai 1995 et n°2000-6 du 4 janvier 2000, relatifs à la composition des conseils d'administration des Centres Communaux d'Action Sociale. Cette réunion se déroule sous la présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire de Saint-Cannat et Président du CCAS.

<b>DELIBERATION</b>	<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>
N° 2025-01	Composition du Conseil d'Administration

Etaient présents à cette assemblée : J. LEVI-VALENSI, M. GUILLET, D. BARBIER, M. CATELIN, A.L. FALQUERO, S. ROCHEZ, C. FAUDRY, M. HEL, S. MALEON, M. ROSCH, E. TESTON, A. MAGLIO.

Absents excusés : S. BOURAS représentée par J. LEVI-VALENSI.

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), ainsi que les décrets n°95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000, relatifs à la composition du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale, qui doivent être renouvelés à chaque élection du Conseil Municipal, pour la durée de son mandat.

Considérant la démission de Monsieur Jacky GERARD au 31 décembre 2024, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 janvier 2025, a élu, par délibération n°2025-01, Monsieur Joël LEVI-VALENSI, Maire de Saint-Cannat, à la majorité absolue.

Considérant également que, dans la délibération n°2025-010 du 11 janvier 2025, le Conseil Municipal a élu ses représentants au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la nouvelle composition du Conseil d'Administration du CCAS est la suivante :

Le président,

- Monsieur Joël LEVI-VALENSI, Maire

Les élus, Représentants du Conseil Municipal,

- Madame Monique GUILLET
- Madame Danièle BARBIER
- Madame Sabrina BOURAS
- Madame Anne-Laure FALQUERO
- Madame Mireille CATELIN
- Madame Sandrine ROCHEZ

Les membres d'associations œuvrant dans le domaine social,

- Madame Monique ROSCH, représentant l'UDAF
- Madame Sylvie MALEON, assistante sociale (MSP)
- Madame Mireille HELL, représentant les personnes âgées (ES13)
- Madame Babeth TESTON, représentant l'association Ultra-t-tra
- Madame Christiane FAUDRY, œuvrant dans l'humanitaire (libère ton génie pour l'Afrique)
- Madame Amandine MAGLIO, représentant l'association école et parents

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, **ENTÉRINE** :

La nouvelle composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat-Cannat les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joël LEVI-VALENSI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la  
présente délibération le : 03 MARS 2025  
Affiché le : 03 MARS 2025